

**CRITÈRES D'EMBAUCHE ET EXIGENCES DU MANDAT
POUR LE PERSONNEL PASTORAL LAÏQUE DE L'ARCHIDIOCÈSE CATHOLIQUE DE MONTRÉAL**

L'employé(e) soussigné(e)

1. est baptisé(e), confirmé(e) et a déjà reçu l'eucharistie. Le tout au sein de l'Église catholique;
2. détient minimalement un certificat universitaire en théologie ou l'équivalent;
3. a le sens des responsabilités, et des aptitudes à travailler en équipe;
4. possède un jugement droit et des attitudes évangéliques, dont l'accueil, l'écoute et le respect;
5. a la capacité de prendre des décisions avec discernement;
6. possède les compétences pour élaborer des projets et les mener à terme;
7. jouit d'un équilibre affectif et de stabilité psychologique;
8. ne possède aucun casier judiciaire incompatible avec les exigences du mandat.

LETTRE DE NOMINATION POUR LE PERSONNEL PASTORAL LAÏQUE DE L'ARCHIDIOCÈSE DE MONTRÉAL

- 1) La lettre de nomination pour le personnel pastoral laïque est la reconnaissance, par l'archevêque de Montréal, de la capacité de quelqu'un à œuvrer comme tel.
- 2) Telle personne est reconnue capable lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :
 - a) a reçu les sacrements de l'initiation chrétienne au sein de l'Église catholique;
 - b) assume la foi de son baptême et est en mesure d'en témoigner;
 - c) possède une expérience de vie ecclésiale communautaire significative;
 - d) est solidaire de la pensée et de la mission de l'Église catholique romaine en relation avec l'évêque diocésain, notamment en matière de doctrine;
 - e) mène une vie conforme à l'enseignement de l'Église tant au niveau personnel que social;
 - f) sait faire le lien entre la foi et la vie;
 - g) possède et s'engage à conserver un statut de vie conforme à l'enseignement de l'Église, notamment en matières matrimoniales;
 - h) s'engage à respecter le code d'éthique et le code de conduite préconisés par la politique diocésaine de la pastorale responsable.

Une vérification de références et une vérification d'absence d'empêchement judiciaire seront effectuées au cours du processus de sélection. À noter que la vérification d'empêchement par le SPVM doit être renouvelée tous les trois ans.

Je reconnais avoir pris connaissance du contenu de ce document et certifie répondre à ces exigences.

Toute fausse déclaration de ma part entraînerait le retrait immédiat d'une lettre de nomination attestant d'un mandat pastoral au sein de l'Église de Montréal.

SIGNÉ à Montréal, ce _____ jour de _____ deux mille _____

Employé(e)